

ARTICLE 2 : les caractéristiques principales du projet sont exposées ci-après.

Dans le cadre des opérations de sécurisation de son réseau routier, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (CD 66) souhaite réaménager une série de virages sur la RD 117 entre Estagel et Calce.

Il souhaite améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers en aménageant un tronçon de 2,1 km de la RD 117 entre Estagel et Calce qui cumule les problématiques suivantes : manque de visibilité pour les automobilistes, virages successifs, liaison entre deux lignes droites roulantes.

Les travaux envisagés concernent la rectification d'une série de virages nécessitant le terrassement de matériaux rocheux et le comblement d'un délaissé, ainsi que l'homogénéisation en travers de la route. L'emprise des travaux se trouve entre le PR 17 + 500 et le PR 19 + 300.

ARTICLE 3 : En vertu de la décision n°E23000029/34 du 16 mars 2023 de Monsieur le président du tribunal administratif de Montpellier, Monsieur Jacques GABORY, retraité de l'Éducation nationale, a été désigné pour les besoins de cette enquête qui se déroulera en mairies de Calce et Estagel (siège de l'enquête) pendant 25 jours consécutifs du mardi 2 mai 2023 à 9h au vendredi 26 mai 2023 à 17h.

A – Enquête publique préalable à la DUP, portant mise en compatibilité

ARTICLE 4 : Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-rd117calceestagel@pyrenees-orientales.gouv.fr
Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- Sur support papier, en mairie d'Estagel, siège de l'enquête, située 6 avenue du Docteur Torreilles. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- Sur support papier, en mairie de Calce, située 12 route d'Estagel. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 15h à 18h, et le vendredi de 15h à 17h ;
- Sur support papier, à la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée métropole, 11 boulevard Saint-Assiscle, 66 000 Perpignan. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Sur un poste informatique, en préfecture de Perpignan au 5 rue Bardou Job (2^{ème} étage) aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H30.